

Les propositions de la Chambre régionale ESS Île-de-France

Pour une jeunesse francilienne riche des citoyens entrepreneurs de demain

- Sensibiliser les lycéens, apprentis et étudiants aux carrières de l'ESS. S'appuyer notamment sur l'Esper pour développer ces programmes.
- Inciter à la création d'un groupe « *économie sociale et solidaire* » au sein du conseil régional des jeunes.
- Diffuser la culture ESS auprès des jeunes et encourager l'intégration d'un volet ESS dans les dispositifs de formation initiale, favorisant l'esprit d'entreprendre des jeunes.
- Collaborer avec les réseaux d'éducation populaire franciliens pour promouvoir les valeurs de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.
- Associer au débat de la conférence territoriale de l'action publique les représentants des réseaux investis dans les secteurs culture, sport, tourisme, éducation populaire, sanitaire et social en faveur de la jeunesse, pour une bonne articulation de ces politiques au sein des différents niveaux de collectivité.

Vers une transition énergétique citoyenne : un modèle inclusif, ouvert sur le monde

- Soutenir la collaboration entre les entreprises de l'ESS, les entreprises « classiques », les collectivités et les citoyens pour la création d'emplois locaux, à forte valeur ajoutée sociale et environnementale.
- Encourager la création de fondations territoriales permettant la redistribution des richesses produites localement par les entreprises, et ce à destination d'entreprises d'ESS à fort impact social.
- Appuyer les collaborations entre la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) et les chambres consulaires pour intégrer l'ESS dans les dispositifs de droit commun.
- Associer les acteurs de l'ESS, représentés par la Cress, à l'élaboration du SRCAE, pour en garantir une meilleure efficacité dans la transition énergétique, compte tenu de l'implication des entreprises de l'ESS dans ce domaine.
- Favoriser les entreprises sociales qui développent des circuits courts - production, consommation, épargne, énergie.

L'Île-de-France, première région européenne de l'économie sociale et solidaire

- Instaurer un pilotage régional de l'innovation sociale, s'appuyant sur un partenariat entre acteurs publics et privés.
- Mailler le territoire francilien d'incubateurs de start-up sociales, particulièrement à partir des structures existantes (Atelier, Antropia, Bond'Innov, Fabrique à initiatives, etc.). Faciliter les initiatives, accompagner les porteurs de projet à l'échelle des bassins d'emploi et des quartiers prioritaires.
- Développer le financement des projets d'innovation sociale (R&D, amorçage, déploiement) en articulation avec les dispositifs existants.
- Dynamiser le soutien à l'ESS dans les dispositifs existants de financement des entreprises à fort potentiel.
- Soutenir la création de filières d'avenir s'appuyant sur les innovations de l'ESS pour répondre aux besoins des Franciliens (habitat, transport, éducation, culture...).

- Appuyer le changement d'échelle de l'ESS au niveau européen. Favoriser la coopération avec des homologues européens.

Le Conseil régional, collectivité territoriale figure de proue de l'innovation sociale

- Organiser la concertation avec les acteurs de l'ESS via leurs représentants rassemblés au sein de la Cress IdF, dans le cadre d'une conférence régionale de l'ESS tenue tous les deux ans minimum (Loi ESS du 31 juillet 2014), pour l'élaboration du volet ESS de la SRDEII.
- Intégrer dans les plans de contractualisation avec les collectivités des objectifs de développement de l'économie sociale et solidaire (promotion, formation, financement, décloisonnement pour des co-productions public-privé).
- Appliquer le schéma des achats responsables de manière volontaire et offensive.
- Conforter le tissu associatif. Permettre aux associations de générer des excédents pouvant financer de nouveaux projets socialement innovants. Appliquer des modules de conventionnement adaptés aux actions des associations. Prendre en compte ce qui relève de l'achat publique ou de l'octroi de subventions.
- Créer une délégation ESS transversale au sein de l'exécutif pour améliorer la lisibilité, l'articulation et le développement optimum des initiatives régionales ESS.
- Installer une direction dédiée à l'ESS dans l'organigramme des services.
- Maintenir le soutien au centre de ressources régional de l'ESS : l'Atelier.
- Accompagner les pôles territoriaux de coopération économique existants, soutenir les constitutions émergentes. Intégrer les PTCE dans le SRDEII.

Le Conseil régional, une institution à taille humaine

- Simplifier réellement l'accès des entreprises sociales franciliennes aux fonds et programmes européens.
- Étendre à l'Île-de-France l'accès au Fonds d'innovation sociale (Fiso), déjà expérimenté dans huit régions.
- Faciliter l'identification par les entreprises de l'ESS, des dispositifs et financements sectoriels développés par la Région (emploi, culture, le sport, développement durable).
- Adapter les modalités du programme FSE 2014-2020 aux petites structures.
- Former les élus et les techniciens de la collectivité afin de faciliter les partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.